

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2022/79

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 06 Décembre 2022
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc.
M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine),
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REALISATION D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la requalification du centre bourg il est prévu de réaménager la rue Victor Hugo.

Il est proposé de créer une piste cyclable pour faire la jonction entre la place Jean Jaurès et la liaison douce Lumbres – Remilly.

Cet aménagement peut en parti être financé par le Département au titre de sa politique d'aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le coût des travaux éligible est de 142.348,50 € HT.
Le montant subventionnable est de 60.000 € (50 % plafonné à 60.000 €).

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de Monsieur le Président du Département.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 13/12/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 13 DEC. 2022
et publication ou notification



13 DEC. 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20221212-202279-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022